

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE COMPETITION DE L'ASBL BWBC VOLLEY – SAISON 2018-2019

1. GENERALITES

- 1.1. Le CA de l'association organise toutes les compétitions provinciales conformément aux règles internationales de jeu, ainsi qu'aux statuts et règlements de la FRBVB, de la FVWB et de l'association, sauf en ce qui concerne la numérotation des maillots qui peut aller de 1 à 32.
- 1.2. Par son inscription aux compétitions, tout club souscrit au présent règlement publié le 28/08/2018, ainsi qu'aux statuts et règlements de la FRBVB, de la FVWB et de l'association.
- 1.3. Toute feuille de match doit être envoyée à la CPC.
- 1.4. Les ballons de couleurs homologués sont les suivants :
 - Mikasa : MVA 200 (avec cachet FIVB) et MVA 300 (sans cachet FIVB) ;
 - Molten : V5M5000 (avec cachet FIVB) et V5M4500 (sans cachet FIVB) ;
 - Gala : BV 5591S (avec cachet FIVB) et BV 5581S (sans cachet FIVB).

2. LES COMPETITIONS JEUNES

2.1. CAHIER TECHNIQUE

Les modalités des différentes compétitions (du 1-1 au 4-4) sont précisées dans un cahier technique disponible dès le début de la saison sportive.

2.2. PARTICIPATION DES JOUEURS

- 2.2.1. Pour participer à toute rencontre, tout affilié mentionné sur la feuille de match doit présenter le listing d'affiliation délivré par la FVWB pour la saison sportive en cours et un document officiel avec photo prouvant l'identité du joueur (carte d'identité ou document de police attestant la perte de la carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'étudiant, carte d'identification pour les moins de 12 ans).
- 2.2.2. La vérification de tout document officiel de tout joueur et de toute mention apportée à la feuille de match incombe à l'arbitre et/ou au responsable de l'équipe visitée et/ou à tout membre du CA.
- 2.2.3. Sauf pour le jeu adapté, les catégories d'âges sont sexuées. Cependant, une fille peut être alignée dans une catégorie masculine à condition qu'une dérogation ait été accordée et qu'une seule d'entre elles soit sur le terrain.

2.3. COMPETITIONS PAR CATEGORIES D'AGES

2.3.1. Tournois 2-2 et 4-4 :

- Pour tout joueur né après le 01/01/2007, sous forme de 2-2, une équipe étant composée de minimum 2 joueurs ;
- Pour tout joueur né après le 01/01/2004, sous forme de 4-4, une équipe étant composée de minimum 4 joueurs.

2.3.2. Pupilles adapté mixte 2-2 :

- cette catégorie comprend deux niveaux de jeu précisés dans le cahier technique :
 - niveau 1 : le 1^{er} contact attrapé et les 2 autres volley ;
 - niveau 2 : le 1^{er} contact volley, le 2^{ème} contact attrapé et le 3^{ème} contact volley.
- une équipe est composée d'au minimum de 4 joueurs (2 paires) nés après le 01/01/2008 ;
- le 1^{er} tour se termine le 31/12/2018 ;
- un 2^{ème} tour, pouvant inclure de nouvelles équipes, se déroule à partir du 15/01/2019.

2.3.3. U11 - Pupilles filles et Pupilles garçons (3-3) :

- les deux catégories peuvent être regroupées en fonction des inscriptions ;
- le 1^{er} tour se termine le 31/12/2018 ;
- un 2^{ème} tour, pouvant inclure de nouvelles équipes et des équipes issues de la catégorie pupilles adapté mixte 2-2, se déroule à partir du 15/01/2019.

2.3.4. U13 - Minimes filles et Minimes garçons (4-4).

2.3.5. U15 - Cadets garçons : les équipes participent à une compétition propre et/ou avec autre entité selon un protocole d'accord à établir.

2.3.6. U15 - Cadettes filles.

2.3.7. U17-U19 - Scolaires et juniores filles :

- les équipes sont regroupées dans une même catégorie appelée Provinciale 5 Jeunes ;
- les joueuses ne rentrent pas en ligne de compte pour les listes de force de toute autre équipe du club évoluant dans les séries provinciales.

2.3.8. U17-U19 - Scolaires et juniors garçons : en fonction des inscriptions, les compétitions peuvent être regroupées et se dérouler sous forme de rencontres aller-retour ou de tournois.

2.4. QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT FRANCOPHONE

- 2.4.1. Les heures figurent sur le programme à titre indicatif. Toute rencontre débute 15 minutes après la fin de la précédente, indépendamment de l'heure indiquée.
- 2.4.2. Tout coach et tout coach-adjoint doit être détenteur d'une carte de coach délivrée par la FVWB.
- 2.4.3. Toute équipe :
 - doit présenter les documents officiels et les cartes d'identité au secrétariat de l'organisation au plus tard 1h avant sa première rencontre ;
 - doit se munir de ses ballons d'échauffement ;
 - doit fournir un marqueur et une personne tenant le marquoir si l'équipe est visiteuse ;
 - non présente à l'heure officielle de sa rencontre est déclarée forfait pour la rencontre ;
 - ne peut pas aligner, sous peine de forfait, de joueurs en double affiliation externe ;
- 2.4.4. Tout joueur :

- non présent au moment de la vérification par l'arbitre ne peut participer au 1^{er} set de la rencontre ;
 - peut être inscrit entre deux sets.
- 2.4.5. Les ballons de match sont fournis par l'association.
- 2.4.6. L'accès dans les salles n'est autorisé qu'avec des chaussures de sport non traçantes et est interdit avec de la nourriture et des bouteilles en verre.
- 2.4.7. Les règles internationales de jeu sont d'application sauf en minimex où des règles spécifiques sont établies (3 avant et 1 arrière ; 4 remplaçants possibles ; pas de libéro).
- 2.4.8. Pour toute catégorie, le mode de compétition est le suivant :
- Phase préliminaire :
 - Avec plus de 5 équipes :
 - les équipes sont réparties en poules de 3 ou 4 équipes après tirage au sort ;
 - toute rencontre se joue en 2 sets secs (3^{ème} set en 15 pts avec 2 pts d'écart) ;
 - Avec 5 ou moins de 5 équipes, toutes les équipes se rencontrent :
 - Si 5 équipes, toute rencontre se joue en 2 sets secs (2 pts d'écart) ;
 - Si 3 ou 4 équipes, toute rencontre se joue en 2 sets gagnants (2 pts d'écart, le 3^{ème} set éventuel se joue en 15 pts avec 2 pts d'écart).
 - Les classements sont établis de cette manière :
 - si rencontre en 2 sets secs :
 - 2-0 : 3 pts pour le vainqueur et 0 pt pour le perdant ;
 - 1-1 : 2 pts pour le vainqueur aux pts et 1 pt pour le perdant (si égalité de set et de pts : 1,5 pt par équipe) ;
 - si rencontre en 2 sets gagnants ;
 - 2-0 : 3 pts pour le vainqueur et 0 pt pour le perdant ;
 - 2-1 : 2 pts pour le vainqueur et 1 pt pour le perdant ;
 - tout forfait : -1pt.
 - En cas d'égalité de points au classement final :
 - dans une poule de 3 équipes, l'équipe qui a remporté la rencontre les opposant l'emporte (sets et points) ;
 - dans une poule de 4 ou 5 équipes et en cas de nouvelle égalité ou en cas de 3 ou 4 équipes ex-aequo, l'équipe possédant le plus haut quotient entre sets gagnés/sets perdus l'emporte (jusqu'à la 4^{ème} décimale) ;
 - en cas de nouvelle égalité, l'équipe possédant le plus haut quotient pts gagnés/pts perdus sur l'ensemble des rencontres l'emporte (jusqu'à la 4^{ème} décimale) ;
 - en cas de nouvelle égalité entre plus de 2 équipes, l'équipe qui a perdu le moins de pts sur l'ensemble des rencontres l'emporte ;
 - en cas de nouvelle égalité, tirage au sort.
 - Phase finale en 2 sets gagnants, le 3^{ème} set éventuel en 15 pts, 2 pts d'écart :
 - Demi-finales : 2^{ème} Poule A - 1^{er} Poule B (X) et 2^{ème} Poule B - 1^{er} Poule A (Y) ;
 - Finale : Vainqueur X – Vainqueur Y.

2.5. AMENDES

Seules les amendes suivantes (unité : 2,5€) sont appliquées, tandis que les amendes pour forfait sont divisées par 2 :

- 1U : Absence de toute possibilité d'identification du joueur (par joueur et par rencontre)
- 2U :
 - Terrain et matériel tardivement en ordre
 - Demande de changement au calendrier (par rencontre)
 - Retard de moins de 15 minutes pour le début d'une rencontre réserves ou principale sans réserves suite à l'arrivée tardive des joueurs (2U ristournés au club lésé)
 - Club qui aligne un joueur qui, bien qu'affilié, ne peut montrer aucun document officiel
 - Communication tardive, erronée ou absence de communication des résultats (1^{ère} infraction)
 - Feuille de match postée tardivement (1^{ère} infraction)
- 4U :
 - Demande de changement au calendrier (pour la saison)
 - Club qui s'aligne sur un terrain non ou plus homologué
 - Forfait prévenu (3 jours avant la rencontre) : rencontre réserves (pas de ristourne)
 - Communication tardive, erronée ou absence de communication des résultats (2^{ème} infraction)
 - Feuille de match postée tardivement (2^{ème} infraction)
- 6U :
 - Forfait prévenu (3 jours avant la rencontre) : rencontre principale (pas de ristourne)
 - Communication tardive, erronée ou absence de communication des résultats (3^{ème} infraction)
 - Feuille de match postée tardivement (3^{ème} infraction)
- 8U :
 - Communication tardive, erronée ou absence de communication des résultats (4^{ème} infraction)
 - Forfait non prévenu rencontre réserves (1^{ère} infraction ; 4U ristournées au club lésé)
 - Feuille de match postée tardivement (4^{ème} infraction)
- 10U :
 - Club qui aligne un joueur non affilié ou qui a faussement déclaré ne pas être affilié à une fédération étrangère (par rencontre)
 - Club qui aligne un joueur non qualifié en ne respectant pas les listes de force (par joueur)
 - Club qui aligne un joueur non mentionné sur la feuille de match (par rencontre et par joueur)
- 16U : Feuille de match postée tardivement (5^{ème} infraction et suivantes)
- 20U : Forfait non prévenu rencontre principale (1^{ère} infraction ; 10U ristournées au club lésé)
- 30U : Forfait non prévenu rencontre principale (2^{ème} infraction ; 10U ristournées au club lésé)
- 40U : Forfait non prévenu rencontre principale (3^{ème} infraction + exclusion ; 10U ristournées au club lésé)

3. HOMOLOGATION DES TERRAINS ET SECURITE DES PARTICIPANTS

3.1. LES CODES D'HOMOLOGATION

Toute rencontre doit se dérouler en salle sur un terrain homologué répondant aux normes suivantes qui peuvent déroger aux règles internationales de jeu :

| DIVISIONS | CODES MINIMAUX | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|----------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| NATIONALES 2-3 H-D (voir FVWB) | D | C | D | B | C | A | A | A | A | B | B | A |
| PROVINCIALES 1H-D | D | C | E | B | C | A | A | B | B | B | B | A |
| PROVINCIALES 2H-D | E | C | E | B | C | A | B | B | B | B | B | A |
| PROVINCIALES 3-4 H, 2-3-4 D | F | C | E | C | C | B | B | B | B | B | B | A |

1. CODE 1 : Zone libre autour du terrain

- A : minimum 5m sans aucun obstacle et minimum 6,5m pour la zone de service
- B : minimum 3m sans aucun obstacle et minimum 5m pour la zone de service
- C : minimum 3m sans aucun obstacle et minimum 3m pour la zone de service
- D : minimum 2m sans aucun obstacle et minimum 2m pour la zone de service
- E : minimum 1,5m sans aucun obstacle et minimum 1,5m pour la zone de service
- F : minimum 1m sans aucun obstacle et minimum 1,5m pour la zone de service

2. CODE 2 : Hauteur au-dessus du terrain et de la zone libre

- A : minimum 9m sans aucun obstacle
- B : minimum 7m sans aucun obstacle
- C : minimum 6,5m sans aucun obstacle
- D : minimum 6m sans aucun obstacle

3. CODE 3 : Éclairage au-dessus du terrain et de la zone libre

- A : minimum 1.000 Lux
- B : minimum 750 Lux
- C : minimum 500 Lux
- D : minimum 400 Lux
- E : minimum 300 Lux

4. CODE 4 : Revêtement de sol

- A : parquet flottant
- B : parquet ou sol synthétique ou tapis sur sol dur

5. CODE 5 : Couleur du terrain et des lignes

- A : terrain d'une couleur différente de la zone libre et libre de toute autre ligne
- B : terrain d'une couleur différente de la zone libre et comportant d'autres lignes
- C : terrain de même couleur que l'ensemble de la salle et comportant différentes lignes de différentes couleurs

6. CODE 6 : Distance entre les poteaux et les lignes de côté

- A : entre 0,5 et 1m
- B : entre 1m et 1,5m

7. CODE 7 : Podium d'arbitre

- A : podium avec possibilité de s'asseoir
- B : podium sans possibilité de s'asseoir

8. CODE 8 : Vestiaires des joueurs

- A : vestiaires séparés avec douches
- B : vestiaires séparés avec douches communes
- C : vestiaire commun avec douches communes

9. CODE 9 : Vestiaire des arbitres

- A : vestiaires avec douche, table, porte-manteau, chaises
- B : vestiaires avec lavabo, table et chaises

10. CODE 10 : Zone d'échauffement et de pénalité

- A : zone d'échauffement de 9m²(3x3) dans un coin de salle et zone de pénalité 1m² (2 chaises) derrière le banc des joueurs, toutes deux délimitées
- B : zone d'échauffement 9m² (3x3) et zone de pénalité (1 chaise) à côté du banc des joueurs, toutes deux non délimitées

11. CODE 11 : Infirmerie et boîte de premiers soins

- A : infirmerie dans un local séparé
- B : boîte de secours dans la salle

12. CODE 12 : DEA (Défibrillateur externe automatique)

- A : présence d'un DEA
- B : absence d'un DEA

3.2. DETERMINATION DES CODES

1. CODE 1 : ZONE LIBRE AUTOUR DU TERRAIN

- L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre.
- Le terrain de jeu :
 - est un rectangle (18mx9m) entouré par une zone libre derrière la ligne de fond ;
 - comprend la zone avant et la zone arrière.
- La zone libre comprend les zones de :
 - remplacement (où se trouvent également le 2^{ème} arbitre, le poteau et le filet) ;
 - remplacement du libero (où le coach peut évoluer librement) ;
 - service ;
 - coach (du prolongement de la ligne d'attaque à la ligne de fond).
- La zone libre autour du terrain est la zone sans aucun obstacle. Sont considérés comme obstacles :
 - un panneau de basket ; la zone libre s'arrête dans son prolongement vertical ;
 - un rail de fixation d'un filet de protection ou de séparation : la zone libre s'arrête dans son prolongement vertical ;
 - une poutre sur les côtés : la zone libre s'arrête à la limite de la poutre.
- L'espace de contrôle se trouve à l'extérieur de l'aire de jeu et comprend :
 - la table de marqueur ;
 - le banc des joueurs ;
 - les zones d'échauffement et de pénalité ;
- La zone de service :
 - est délimitée sur le côté par deux lignes de 15cm :
 - apposées à 20cm de et perpendiculaire à la ligne de fond, dans le prolongement de chaque ligne de côté et comprises dans la largeur de la zone ;
 - à l'arrière, la zone de service s'arrête jusqu'à la fin de la zone libre ;
 - est la même, et de même surface, de chaque côté (il est interdit de minimiser la zone de service artificiellement).

2. CODE 2 : HAUTEUR AU-DESSUS DU TERRAIN ET DE LA ZONE LIBRE

- Aucun obstacle ne peut se trouver au-dessus du terrain de jeu et de la zone libre.

3. CODE 3 : ÉCLAIRAGE AU-DESSUS DU TERRAIN ET DE LA ZONE LIBRE

- L'éclairage :
 - doit être mesuré, avec un compteur Lux étalonné, aux 4 coins de la zone libre et au milieu de l'aire de jeu à 1m au-dessus du sol, la moyenne de ces 5 mesures donnant la bonne mesure ;
 - doit être diffus et non éblouissant au-dessus de l'aire de jeu et de la zone libre.

4. CODE 4 : REVÊTEMENT DE SOL

- L'aire de jeu :
 - ne peut présenter aucun danger de blessure ;
 - ne peut être rugueuse ou glissante.
- L'accès à l'aire de jeu est interdit avec des chaussures laissant des traces.
- Toute publicité collée sur et autour du terrain ne doit pas compromettre la sécurité des joueurs.

5. CODE 5 : COULEUR DU TERRAIN ET DES LIGNES

- Le choix de la couleur des lignes dépend des administrations gérant les salles. Celles-ci ne sont pas nécessairement au courant des contraintes liées aux différents sports et aux différentes divisions. Ainsi, il est conseillé à tout club de contacter les responsables compétents afin de les persuader d'utiliser des couleurs de sol contrastées avec les couleurs de lignes. Celles-ci augmentent la visibilité pour les arbitres, les joueurs, le public et lors de retransmission télévisée.
- Les lignes de délimitation du terrain et lignes d'attaque doivent être :
 - de même couleur (la ligne centrale peut être de couleur différente si elle sert aussi de limite pour un autre sport) ;
 - des traits pleins d'une largeur de 5cm ;
 - de couleur différente au terrain de jeu, à la zone libre et des lignes des autres terrains.

6. CODE 6 : DISTANCE ENTRE LE POTEAU ET LES LIGNES DE CÔTÉ

- Les poteaux qui tendent le filet doivent :
 - être réglables, arrondis, lisses et fixés au sol ;
 - avoir une hauteur de 2,55m ;
 - être entourés de protections en caoutchouc ou équivalent, sur l'avant, depuis le sol jusqu'à minimum 10cm en-dessous du bord supérieur du filet.
- Il est interdit de fixer les poteaux à l'aide de câbles.
- Le filet (1m de large et 9,5m de long), est constitué de maillons carrés :
 - les câbles doivent être protégés de façon à éviter des blessures ;
 - la hauteur est mesurée au milieu du terrain à l'aide d'une toise étalonnée en cm :
 - la hauteur mesurée, chaque fois que l'arbitre le juge utile, au niveau de la bande de côté ne peut avoir plus de 2cm de plus qu'au milieu du filet ;
 - après chaque réparation pouvant influencer la hauteur du filet, cette hauteur doit être vérifiée ;
 - toute publicité n'est autorisée que sur la bande blanche horizontale (au-dessus et/ou en dessous) du filet sans modifier aux caractéristiques du filet ;
 - le côté du filet ne peut comporter de bâtons ou matériaux pouvant mettre en danger les joueurs ;
 - le filet doit être tendu avec des tendeurs fixés aux poteaux, les chaînes étant interdites.
- Toute partie saillante d'un dispositif pouvant présenter un danger pour les joueurs (roulettes de la chaise arbitrage, mécanisme de tension des filets, ...) doit être recouverte par un mousse.
- Les deux bandes blanches de côté (5cm de large et 1m de long) fixées au filet verticalement au niveau des lignes de côté :
 - sont considérées comme faisant partie du filet ;
 - peuvent être tissées dans le filet ;

- doivent être réglables.
- Les antennes sont :
 - fixées à l'extérieur de chaque bande de côté et placées de chaque côté du filet ;
 - considérées comme faisant partie du filet et limitent le passage sur le côté.

7. CODE 7 : PODIUM D'ARBITRE

- Le podium d'arbitre placé à une des extrémités du filet :
 - doit avoir au minimum une planche de 60cmx60cm afin de permettre d'officier debout ;
 - doit être protégé sur l'avant.

8. CODE 8 : VESTIAIRE DES JOUEURS

- Toute équipe doit pouvoir disposer, au moins 1h avant et 1h après toute rencontre, d'un vestiaire :
 - propre et pourvu de crochets/porte manteaux et de bancs ou de chaises en suffisance ;
 - comprenant des douches propres, séparées par équipe et offrant de l'eau froide et chaude.

9. CODE 9 : VESTIAIRE DES ARBITRES

- Tout arbitre doit pouvoir disposer, au moins 1h avant et 30 minutes après toute rencontre, d'un vestiaire :
 - séparé et fermant à clef ;
 - devant être propre et pourvu de suffisamment de crochets/porte-manteaux, de chaises et de table ;
 - devant comporter une douche ou au minimum un lavabo.

10. CODE 10 : ZONE D'ÉCHAUFFEMENT ET DE PÉNALITÉ

- Les zones d'échauffement de 3mx3m :
 - se situent dans les coins de l'aire de jeu à côté du banc de touche et en dehors de la zone libre ;
 - doivent être délimitées avec des lignes ou par un tapis.
- L'aire de pénalité de 1mx1m :
 - se situe dans l'aire de jeu, en dehors de la zone libre, derrière les bancs de touche ou entre ces bancs et l'aire d'échauffement ou à côté des bancs de touche ;
 - doit être délimitée avec des lignes ou par un tapis.

11. CODE 11 : INFIRMERIE ET BOITE DE PREMIERS SOINS

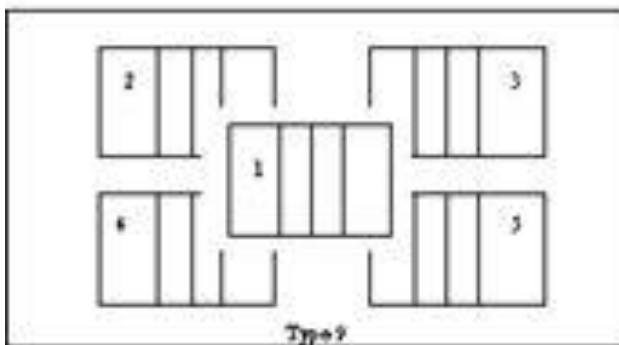
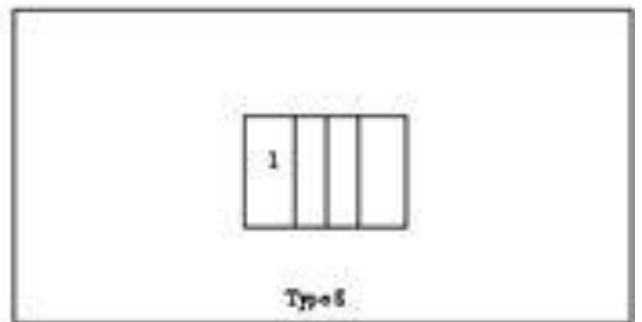
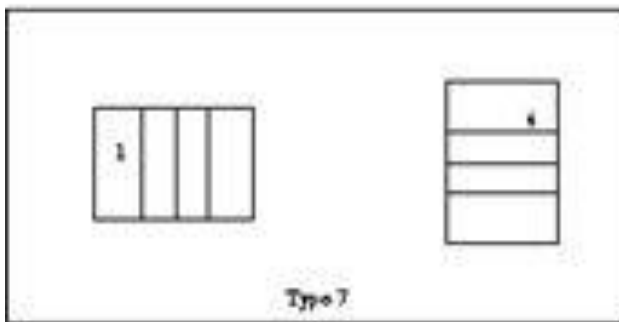
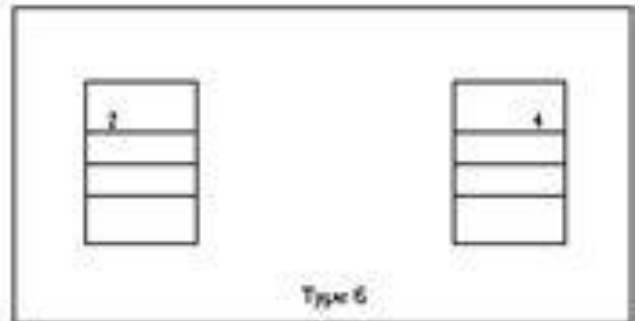
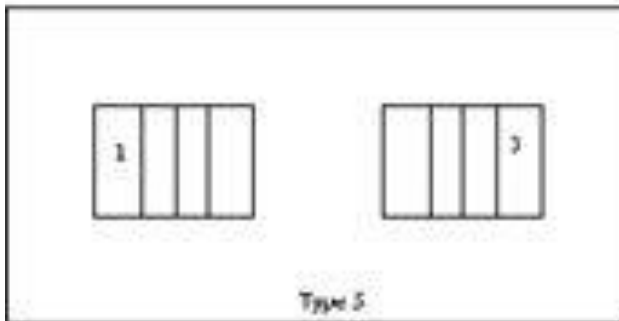
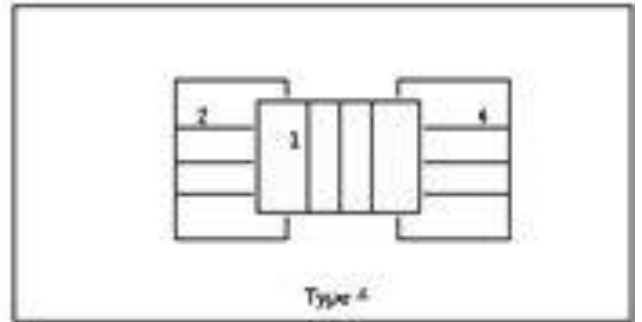
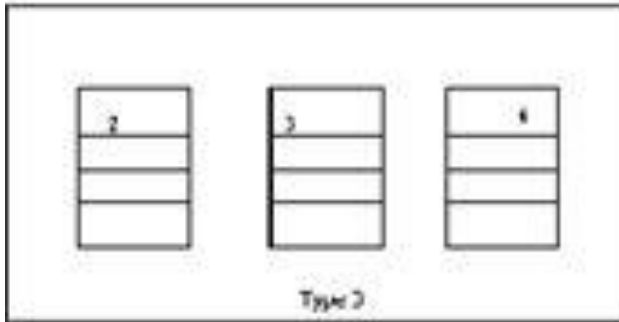
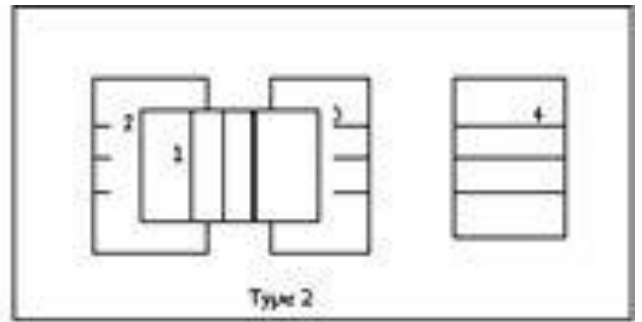
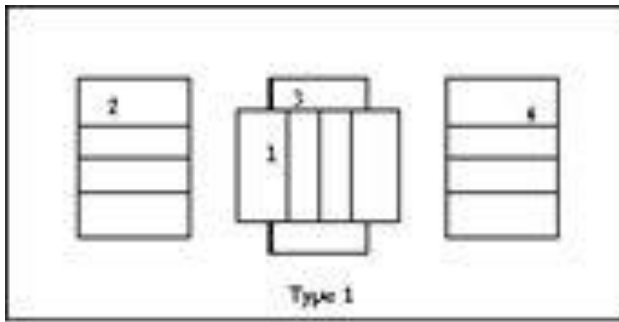
- La boîte de premiers soins doit comprendre les produits et matériels suivants (indications de l'AES (Association des Etablissements Sportifs)) :
 - 1 paire de ciseaux fins inoxydables et une autre de brancardier (découpage vêtements, ceinture)
 - 1 crochet à tique
 - 1 pince à écharde inoxydable
 - 5 épingles de sûreté inoxydables et 10 agrafes élastiques
 - 2 boîtes de gants à usage unique (si possible sans latex)
 - Compresses stériles et non stériles de petite et grande tailles
 - Bandages en gaze élastique ; triangulaires en coton (stériles et non stériles)
 - Rouleau de sparadrap hypoallergénique (avec et sans compresse)
 - Désinfectant pour blessures ouvertes, pour le matériel et pour les mains (alcool désinfectant à 70%)
 - Sac de glace surgelée ou glace instantanée (cold/hot pack)
 - Couverture de survie en aluminium
 - Feuille avec filtre pour la protection lors du bouche à bouche
 - Crèmes pour brûlures, anti-allergique, anti-traumatique, anti-inflammatoire
 - 2 boîtes de pansements compressifs stériles de différentes tailles
 - Sachets plastiques
 - Bandages élastiques types velpeau
 - Sérum physiologique en flapule de 5ml
 - Tampons de gaze
 - Savon neutre de préférence liquide

12. CODE 12 : DEFIBRILLATEUR

- Nécessité d'un défibrillateur conformément à la législation de la Communauté française.

3.3. TYPES DE SALLES ET DE TERRAINS

Le type de salle est déterminé à partir du type de salle le plus courant (1 à 9). Si aucun des schémas prévus ne correspond à la situation réelle, un schéma spécifique doit être établi sur base du schéma 10.



FORMULAIRE D'HOMOLOGATION 1 PAR SALLE ET PAR TERRAIN

Ce formulaire (UN PAR SALLE UTILISEE), signé par le président et le secrétaire du club, doit être renvoyé au secrétaire de l'association avant le 15/05/2018, même si aucune modification n'a été apportée à la (aux) salles (s).

| | |
|---|---|
| AUCUNE MODIFICATION <input type="checkbox"/> | NOUVELLE SALLE OU MODIFICATION(S) APPORTEE(S) <input type="checkbox"/> |
| Remplir uniquement la 1 ^{ère} colonne ci-dessous | Remplir chaque colonne du tableau ci-dessous |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| CLUB : | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| Salle : Adresse : Localité : Tél : Type de terrain (voir point 3.3) : | | | | | | | | | | | | |

| | |
|---|--|
| CODE 1 : Zone libre autour du terrain | A : minimum 5m sans aucun obstacle et minimum 6,5m pour la zone de service B : minimum 3m sans aucun obstacle et minimum 5m pour la zone de service C : minimum 3m sans aucun obstacle et minimum 3m pour la zone de service D : minimum 2m sans aucun obstacle et minimum 2m pour la zone de service E : minimum 1,5m sans aucun obstacle et minimum 1,5m pour la zone de service F : minimum 1m sans aucun obstacle et minimum 1m pour la zone de service |
| CODE 2 : Hauteur au-dessus du terrain et de la zone libre | A : minimum 9m sans aucun obstacle B : minimum 7m sans aucun obstacle C : minimum 6,5m sans aucun obstacle D : minimum 6m sans aucun obstacle |
| CODE 3 : Éclairage au-dessus du terrain et de la zone libre | A : minimum 1.000 Lux B : minimum 750 Lux C : minimum 500 Lux D : minimum 400 Lux E : minimum 300 Lux |
| CODE 4 : Revêtement de sol | A : parquet flottant B : parquet ou sol synthétique C : béton |
| CODE 5 : Couleur du terrain et des lignes | A : terrain d'une couleur différente de la zone libre et libre de toute autre ligne B : terrain d'une couleur différente de la zone libre et comportant d'autres lignes C : terrain de même couleur que l'ensemble de la salle et comportant différentes lignes de différentes couleurs |
| CODE 6 : Distance entre les poteaux et les lignes de côté | A : entre 0,5 et 1m B : entre 1m et 1,5m |
| CODE 7 : Podium d'arbitre | A : podium avec possibilité de s'asseoir B : podium sans possibilité de s'asseoir |
| CODE 8 : Vestiaires des joueurs | A : vestiaires séparés avec douches B : vestiaires séparés avec douches communes |
| CODE 9 : Vestiaire des arbitres | A : vestiaires avec douche, table, porte-manteau, chaises B : vestiaires avec lavabo, table et chaises |
| CODE 10 : Zone d'échauffement et de pénalité | A : zone d'échauffement de 9m ² (3X3) dans un coin de salle et zone de pénalité de 1m ² (2 chaises) derrière le banc des joueurs, toutes deux délimitées B : zone d'échauffement 9m ² (3X3) et zone de pénalité (1 chaise) à côté du banc des joueurs toutes deux non délimitées |
| CODE 11 : Infirmerie et boîte de premiers soins | A : infirmerie dans un local séparé B : boîte de secours dans la salle |
| CODE 12 : Présence obligatoire d'un Défibrillateur externe automatique | A : présence d'un DEA B : absence d'un DEA |

Date :/...../2018.

Signatures :

Le Président,

Le Secrétaire,

INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT FRANCOPHONE DES JEUNES

CLUB : Matricule :
s'inscrit aux qualifications en vue de représenter le BWBC Volley au championnat francophone des jeunes 2018-2019 dans les catégories suivantes :

| | | | | | | | |
|---------------|-----------|---------|-----|-----|--------|-----|-----|
| U 19 JUNIORS | 2000-2001 | GARCONS | Oui | Non | FILLES | Oui | Non |
| U17 SCOLAIRES | 2002-2003 | GARCONS | Oui | Non | FILLES | Oui | Non |
| U15 CADETS | 2004-2005 | GARCONS | Oui | Non | FILLES | Oui | Non |
| U13 MINIMES | 2006-2007 | GARCONS | Oui | Non | FILLES | Oui | Non |
| U11 PUPILLES | 2008-2009 | GARCONS | Oui | Non | FILLES | Oui | Non |

Date :/...../2018.
Le Président,

Signatures :
Le Secrétaire,

INSCRIPTION AUX COMPETITIONS PROVINCIALES JEUNES

CLUB : Matricule :
SALLE :
Adresse : N° :
CP : Localité : Tél. :
SALLE DE RESERVE :
Adresse : N° :
CP : Localité : Tél. :

Le club s'inscrit aux compétitions jeunes du BWBC VOLLEY dans les catégories :

| CATEGORIES | JEUNES NES... | NBRE | JOUR | HEURE |
|-----------------------|----------------------|-------------|-----------------|--------------|
| FILLES | | | | |
| U11 - PUPILLES (3/3) | Après le 01/01/2008 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| U13 - MINIMES (4/4) | Après le 01/01/2006 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| U15 - CADETTES (6/6) | Après le 01/01/2004 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| U17 - SCOLAIRES (6/6) | Après le 01/01/2002 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| U19 - JUNIORS (6/6) | Après le 01/01/2000 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| GARCONS | | | | |
| U11 - PUPILLES (3/3) | Après le 01/01/2008 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| U13 - MINIMES (4/4) | Après le 01/01/2006 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| U15 - CADETS (6/6) | Après le 01/01/2004 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| U17 - SCOLAIRES (6/6) | Après le 01/01/2002 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| U19 - JUNIORS (6/6) | Après le 01/01/2000 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| DIVERS | | | | |
| PUPILLES MIXTE 2/2 | Après le 01/01/2008 | | VEN - SAM - DIM |H..... |

Date :/...../2018.

Le Président,

Signatures :

Le Secrétaire,

INSCRIPTION AUX TOURNOIS PROVINCIAUX JEUNES

CLUB : Matricule :
SALLE :
Adresse : N° :
CP : Localité : Tél. :
SALLE DE RESERVE :
Adresse : N° :
CP : Localité : Tél. :

Le club s'inscrit aux tournoi provinciaux jeunes jeunes du BWBC VOLLEY dans les catégories :

| CATEGORIES | JEUNES NES... | NBRE | JOUR | HEURE |
|-------------------|---|-------------|-----------------|--------------|
| FILLES | | | | |
| U12 (2/2) | Après le 01/01/2007 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| 12 – 16 ans (4/4) | Entre le 01/01/2002 et le 31/12/2006 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| GARCONS | | | | |
| U12 (2/2) | Après le 01/01/2007 | | VEN - SAM - DIM |H..... |
| 12 – 16 ans (4/4) | Entre le 01/01/2002 et le 31/12/2006 | | VEN - SAM - DIM |H..... |

Date :/...../2018.

Signatures :

Le Président,

Le Secrétaire,

DEMANDE DE DOUBLE AFFILIATION POUR LA
COMPETITION JEUNES BWBC – SAISON 2018-2019

(Tout joueur/joueuse né après le 01/01/2004 peut solliciter une DA afin de
jouer dans une équipe de jeunes dans un autre club)

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : Localité :
Tél . : E-Mail :
PARENT du JOUEUR/SE : né(e) le :/...../.....
affilié(e) au Club : Matricule : Licence :
sollicite une DA pour le Club Matricule :
..... afin d'évoluer dans l'équipe de jeunes de : PUPILLES – MINIMES – CADET(TE)S.

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du ROI de l'association.

DATE : .../.../2018. SIGNATURE DES PARENTS :

SIGNATURE POUR ACCORD DU CLUB D'ORIGINE (président et secrétaire) :

DEMANDE RECUE LE .../.../201...

EXAMINE EN CA LE .../.../201...

DEMANDE DE DOUBLE AFFILIATION POUR LA
COMPETITION JEUNES BWBC – SAISON 2018-2019

Tout joueur/joueuse né après le 01/01/2004 peut solliciter une DA afin de jouer
dans une équipe de jeunes dans un autre club)

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : Localité :
Tél . : E-Mail :
PARENT du JOUEUR/SE : né(e) le :/...../.....
affilié(e) au Club : Matricule : Licence :
sollicite une DA pour le Club Matricule :
..... afin d'évoluer dans l'équipe de jeunes de : PUPILLES – MINIMES – CADET(TE)S.

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du ROI de l'association.

DATE : .../.../2018. SIGNATURE DES PARENTS :

SIGNATURE POUR ACCORD DU CLUB D'ORIGINE (président et secrétaire) :

DEMANDE RECUE LE .../.../201...

EXAMINE EN CA LE .../.../201...

DEMANDE DE DEROGATION POUR LA COMPETITION

JEUNES BWBC – SAISON 2018-2019

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : Localité :
Tél . : E-Mail :
PARENT du JOUEUR/SE : né(e) le :/...../.....
affilié(e) au Club : Matricule : Licence :
sollicite une dérogation afin d'évoluer dans l'équipe de jeunes de son Club dans la catégorie :
PUPILLES – MINIMES – CADET(TE)S.- SCOLAIRES - JUNIORS

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du ROI de l'association.

Date : .../.../2018. Signature des parents :

DEMANDE RECUE LE .../.../201...

EXAMINE EN CA LE .../.../201...

DEMANDE DE DEROGATION POUR LA COMPETITION

JEUNES BWBC – SAISON 2018-2019

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : Localité :
Tél . : E-Mail :
PARENT du JOUEUR/SE : né(e) le :/...../.....
affilié(e) au Club : Matricule : Licence :
sollicite une dérogation afin d'évoluer dans l'équipe de jeunes de son Club dans la catégorie :
PUPILLES – MINIMES – CADET(TE)S.- SCOLAIRES - JUNIORS

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du ROI de l'association.

Date : .../.../2018. Signature des parents :

DEMANDE RECUE LE .../.../201...

EXAMINE EN CA LE .../.../201...

